

Réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2019

20h00

Convoqué le 03/10/2019

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, EYNARD Edith, PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, LEBON Ludivine, MM. CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, FERLIN Damien, GERBOUD Franck, HAINZELIN Pierre, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, LAFOREST Jean-Daniel, MORIN Christian, RAMBAUD Guy

Absents excusés : Mme VIGNON Isabelle (procuration à Mme Mauricette VALLET) ; M. ESCOFFIER Marcel (procuration à M. HAINZELIN Pierre)

Mmes GUIRIMAND Marie-Odile, BOREL Amandine et M. MILESI Pascal.

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

1-Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire rappelle que :

- Le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU a été notifié le 22 juillet 2019 pour avis aux personnes publiques prévues par le code de l'urbanisme ;
- Certaines Personnes Publiques Associées ont formulé un avis sur le projet de modification simplifiée du PLU ;
- Le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU a également été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a rendu un avis le 22 juillet 2019 ;
- Le dossier de modification simplifiée ainsi que les avis des personnes publiques, accompagnés d'un registre, ont fait l'objet d'une mise à disposition du public, en mairie de Saint-Jean-En-Royans du 9 septembre au 9 octobre 2019 ;
- L'information du public sur la procédure et la mise à disposition du dossier a été assurée par voie de presse dans un journal à diffusion départementale huit jours avant la mise à disposition au public, ainsi que par affichage en mairie. L'avis a également été publié sur le site internet de la commune et sur le panneau d'informations communales ;
- Aucune observation n'a été formulée par le public sur le registre tenu à sa disposition ou adressée par courrier à M. le Maire

Le Maire propose donc d'approuver la modification simplifiée du PLU.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-37 et L.153-45 à L.153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/02/2014,

Vu l'arrêté de M. le Maire en date du 25/03/2019 lançant la procédure de modification simplifiée,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 09/09/2019 fixant les modalités de la mise à disposition au public,

Vu les avis reçus des personnes publiques et de la MRAe auxquelles le projet de modification simplifiée a été notifié,

Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme à l'unanimité.

2- Questions diverses :

- Prochains conseils municipaux : 21 octobre et 16 décembre

- Coupe de bois invendue (information de Guy Rambaud)

- Dans la perspective des prochaines élections municipales, Pierre Hainzelin souhaite une réponse à sa demande de salle communale en vue d'organiser leurs réunions. D'une part, la mairie n'a pas de salle disponible suite aux travaux et d'autre part, lors des précédentes élections municipales, chaque liste de candidat s'était organisée par ses propres moyens.

Séance levée à 20h30.